RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA CITES RÉALISÉES PAR LE CANADA DEPUIS LA TENUE DE LA 49° SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR PRÉSENTATION DANS LE CADRE DE LA 50° SESSION DU COMITÉ PERMANENT Du 15 au 19 mars 2004, GENÈVE, SUISSE

Le présent rapport donne un aperçu des activités qui ont eu lieu au Canada d'avril 2003 à janvier 2004 afin de mettre en œuvre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

49^e session du Comité permanent, Genève, Suisse, du 22 au 25 avril 2003

Trois délégués du Service canadien de la faune représentaient le Canada à la session : Jean R. Robillard, Organe de gestion de la CITES, Bertrand von Arx, Autorité scientifique de la CITES, et Yvan Lafleur, Autorité de l'application de la loi. Deux délégués du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international représentaient également le Canada : Vicky Edgecombe de la Direction des relations environnementales et Alain Tellier de la mission permanente à Genève. La session du Comité permanent réunissait plus de 139 membres représentant quelque 49 pays.

L'ordre du jour comportait un certain nombre d'éléments dignes de mention, y compris le processus d'examen des questions d'application technique. On a mis sur pied un groupe de travail présidé par les États-Unis et chargé de cerner les problèmes et d'y trouver des solutions. L'Organe de gestion du Canada représente le Canada au sein du groupe de travail. Les autres points intéressants à l'ordre du jour comprenaient les mesures incitatives économiques et la politique commerciale, le contrôle du commerce d'ivoires d'éléphant, le commerce important d'espèces inscrites à l'Annexe II, les lignes directrices sur le respect de la Convention et les critères de modification des annexes.

13^e session du Comité pour les plantes, Genève, Suisse, du 12 au 15 août 2003

M^{me} Adrianne Sinclair (Ph.D.), Autorité scientifique canadienne par intérim de la CITES et M. Ken Farr du Service canadien des forêts représentaient le Canada à la 13^e session du Comité pour les plantes. Les points à l'ordre du jour dignes de mention comprenaient l'examen des critères de modification des annexes I et II; les définitions des termes techniques utilisés dans les annotations sur les plantes médicinales; l'examen de la résolution concernant la réglementation du commerce des plantes; les relations entre la conservation in situ et la production ex situ de plantes; les systèmes de production de plantes et les désignations de codes d'origine; les lignes directrices concernant le transport des plantes vivantes. Le Canada a participé au travaux du groupe de travail sur l'examen des critères et vérifié l'applicabilité des critères à Panax quinquefolius, à Taxus brevifolia et à Populus tremuloides. Le Canada fait partie d'un groupe de surveillance chargé de cerner les problèmes particuliers dans les annexes actuels de la CITES touchant les plantes médicinales. Le Canada a également fourni au Comité pour les plantes un exemplaire de la 4^e édition du Perishable Cargo Manual de l'Association du transport aérien international (IATA) dont la dernière mise à jour comprend des renseignements sur la CITES et des lignes directrices sur le transport des plantes ainsi que des renseignements sur les personnes-ressources connexes. Le Canada continuera d'aider l'IATA à produire d'autres mises à jour du guide.

19^e session du Comité pour les animaux, Genève, Suisse, du 18 au 21 août 2003

M. David Brackett du Service canadien de la faune et de l'UICN, M^{me} Véronique Brondex, conseillère scientifique, Autorité scientifique canadienne de la CITES, et M. Robert Jones, conseiller scientifique à Pêches et Océans Canada, représentaient le Canada à la 19^e session du Comité pour les animaux. Parmi les points à l'ordre du jour dignes de mention, on comptait l'examen des critères de modification des annexes I et II; les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'étude du commerce important; l'inscription des établissements d'élevage en captivité à des fins commerciales d'espèces inscrites à l'annexe I. Le Canada a participé aux travaux du groupe de travail sur l'examen des critères et vérifié l'applicabilité des critères à *Acipenser transmontanus* et à *Falco rusticolus*. En ce qui a trait aux progrès accomplis concernant l'étude du commerce important, le Canada a travaillé de concert avec les provinces afin de fournir au Secrétariat de la CITES de solides données permettant d'éliminer *Acipenser fulvescens* et *Acipenser oxyrhynchus* du processus d'examen. Dans le cadre du groupe de travail sur l'élevage en captivité, le Canada rassemble des renseignements sur le nombre d'espèces inscrites à l'annexe I qui font l'objet d'un commerce international et sur le nombre d'établissements non inscrits d'élevage d'espèces inscrites à l'annexe I.

ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

Appel d'offres pour la 13^e session de la Conférence des Parties

Dans le cadre de son processus de consultation publique, le Canada a lancé, le 14 octobre 2003, un avis de consultation publique et un appel d'offres concernant la 13^e session de la Conférence des Parties (CdP). Aucune proposition n'a été reçue.

21^e atelier CITES de l'Organe de gestion, de l'Autorité scientifique et de l'Autorité de l'application de la loi canadiens, les 20 et 21 novembre 2003 à Ottawa (Ontario)

Le Canada tient un atelier CITES environ un an avant chaque CdP à la CITES. Ces ateliers ont pour but de rassembler les Organes de gestion, les Autorités scientifiques et les Autorités de l'application de la loi des ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux afin de coordonner la mise en oeuvre de la Convention au Canada et de discuter des propositions liées à la prochaine CdP à la CITES. Le 21^e atelier visait à se préparer à la 13^e CdP, à élaborer davantage une stratégie nationale sur les décisions concernant les avis d'exportation non préjudiciable pour les espèces canadiennes inscrites à l'annexe II, à clarifier le système de traitement des permis, les procédures en matière de permis et l'interprétation des codes touchant l'origine et le but, le site Web canadien de la CITES comme moyen de communication et la présentation d'une enquête sur l'importation illégale d'orchidées. TRAFFIC-North America a également présenté un résumé de son rapport sur la mise en œuvre de la CITES au Canada, qui sera publié bientôt.

PROGRAMME NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE:

ORGANE DE GESTION

Rapports annuels de la CITES

Le Canada présente son Rapport annuel 2001 en mai 2003 et un rapport supplémentaire sur les transactions de 2001 en octobre 2003. Le Rapport annuel 2002 sera présenté en deux parties : la Partie I a été présentée en octobre 2003 et la Partie II devrait être présentée en mai 2004.

Rapport bisannuel de la CITES sur les mesures législatives, réglementaires et administratives pour 2000 et 2001

Le 17 octobre 2003, le Canada a présenté son Rapport sur les mesures législatives, réglementaires et administratives pour 2000 et 2001.

Mise en œuvre de la résolution Conf. 10.20 Passages transfrontaliers fréquents d'animaux vivants appartenant à des particuliers

En janvier 2000, le Canada modifiait ses règlements habilitants concernant la CITES pour permettre la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.20 *Passages transfrontaliers fréquents d'animaux vivants appartenant à des particuliers*. La procédure de délivrance de certificats de propriété CITES sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2004 et ne touchera au départ que les déplacements entre le Canada et les États-Unis jusqu'à ce que d'autres Parties déclarent qu'elles acceptent ces certificats. Le Secrétariat de la CITES a accepté la suggestion du Canada d'envoyer une notification à toutes les Parties leur demandant d'indiquer leur volonté d'accepter les certificats de propriété, comme cela se fait avec les notifications concernant l'utilisation de certificats phytosanitaires en tant que certificats de reproduction artificielle par les Parties.

AUTORITÉ SCIENTIFIQUE

Pendant la période séparant la 49^e et la 50^e session du Comité permanent, le Bureau de l'Autorité scientifique s'est surtout occupé de l'élaboration d'une stratégie nationale concernant les avis d'exportation non préjudiciable. Il s'agissait entre autres de préciser les rôles et les responsabilités avec les provinces et les territoires, d'élaborer des critères visant à définir les espèces prioritaires, ainsi que d'une présentation et d'une formation concernant l'utilisation des lignes directrices de l'UICN visant à aider les Autorités scientifiques dans la préparation d'avis d'exportation non préjudiciable. On a mis au point une base de données et un site Web interne sur les avis d'exportation non préjudiciable pour contribuer à la rédaction de rapports plus complets. Le site Web permet aux Autorités scientifiques de tout le pays de participer au choix des critères et à l'identification des espèces prioritaires, de télécharger la liste de vérification et les lignes directrices de l'UICN, de voir des exemples de rapports, de suivre les rapports en cours de préparation sur les avis d'exportation et de constater les progrès des groupes de travail formés pour régler les problèmes liés à la coordination d'une démarche nationale et mettre les renseignements à la disposition du public.

L'Autorité scientifique a aussi mis sur pied un programme de recherche sur la plante médicinale *Hydrastis canadensis* inscrite à l'annexe I. La recherche vise à améliorer les connaissances sur l'incidence et les conséquences des récoltes pour le rétablissement et la gestion. L'Autorité scientifique s'affaire à mettre au point les rapports sur les avis d'exportation non préjudiciable, au moyen de la liste de vérification de l'UICN, pour les espèces *Hydrastis canadensis*, *Panax quinquefolius*, *Opuntia* spp. et *Taxus* spp. On a également entrepris la rédaction de rapports sur les espèces canadiennes à fourrure inscrites sur la liste de la CITES.

D'autres tâches, comme l'examen des applications en matière d'importation et d'exportation, l'examen annuel des rapports présentés par les établissements inscrits d'élevage en captivité d'espèces inscrites à l'annexe I, les mises à jour du site Web et l'aide à l'Autorité de l'application de la loi concernant l'interprétation des annexes de la CITES, occupent le personnel de l'Autorité scientifique de manière quotidienne.

Le site WEb canadien de la CITES

L'Autorité scientifique de la CITES, en collaboration avec l'Organe de gestion et l'Autorité de l'application de la loi, conçoit et examine le contenu du site Web canadien de la CITES (www.cites.ca). Le site vise à aider le public de même que les Organes de gestion et les Autorités scientifiques de partout au Canada à obtenir tous les renseignements pertinents sur la CITES. On y trouve une foule de renseignements sur la mise en œuvre de la CITES au Canada, sur les exigences en matière de permis d'importation ou d'exportation de spécimens CITES et sur la Conférence des Parties. La mise sur pied d'une nouvelle section « Licences et permis » est presque terminée et les Organes de gestion ainsi que les Autorités scientifiques des provinces et des territoires en font actuellement l'examen. Cette section permettra au public de télécharger tous les formulaires de demande, les directives et les notes d'information concernant certains cas particuliers comme les orchidées, les cactus, le ginseng, les trophées de chasse, les primates, les animaux de compagnie et de nombreux autres.

Le site Web canadien de la CITES a aussi subi une mise à jour et comprend maintenant une nouvelle section sur la CdP 13 comportant des renseignements généraux, un calendrier, des renseignements sur les propositions et les consultations publiques; une nouvelle section sur les « Animaux et plantes » concernant les espèces exigeant un permis particulier; un nouveau « Plan du site » qui aide le public et le personnel à trouver la section du site Web nécessaire. Le bulletin national de la CITES, le *Mensuel CITES*, est également disponible sur le site Web, où il est archivé.

<u>AUTORITÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI</u>

Guides d'identification

En novembre 2002, la Division des inspections et de la formation de la Direction de l'application de la loi a mis la dernière main au *Guide d'identification de la CITES – TROPHÉES DE CHASSE*. Ce guide a été publié par Environnement Canada avec la collaboration du Secrétariat de la CITES, du Safari Club International et de la Comission Nacional para le Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO). Il est particulièrement conçu pour aider le personnel chargé de l'application de la loi liée à la CITES à effectuer son travail plus rapidement et plus efficacement. L'utilisation du *Guide* n'exige pas de formation supérieure ou de connaissances antérieures en biologie. Il a recours à une méthode visuelle simple qui facile le processus d'identification.

Tous les guides sont maintenant disponibles en format électronique à l'adresse http://www.cites.ec.gc.ca/fra/sct5/sct5_1_f.cfm.

Formation en matière d'application de la loi liée à la CITES

On a mis à jour et dispensé un cours sur la WAPPRIITA, la loi canadienne habilitant la CITES, aux agents d'Environnement Canada responsables des espèces sauvages et à un groupe d'enquêteurs des Douanes.

Des agents canadiens ont participé à un colloque sur le commerce des plantes organisé par le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages de concert avec la PROFEPA et la Commission de coopération environnementale.

On a adapté dans sa version internationale le cours interactif sur cédérom concernant la CITES préparé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada en collaboration avec Environnement Canada.

Application de la loi – enquêtes importantes

Bearnet

Une série de mandats de perquisition, exécutés simultanément le 20 novembre 2002, a mené à la saisie de plus de 260 vésicules biliaires d'ours noirs et une arrestation pour possession d'une arme à feu prohibée. Des agents d'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada, des agents provinciaux québécois et ontariens responsables de la conservation, la GRC et le service de police de Toronto ont exécuté 60 mandats de perquisition dans des entreprises et des maisons privées du Québec et de l'Ontario. Toutes les personnes sont soupçonnées de faire partie d'un réseau considérable de trafiquants de vésicules biliaires d'ours ayant des liens possibles au Québec, en Ontario, aux États-Unis et en Asie.

L'enquête et les procédures judiciaires se sont poursuivies en 2003 et des accusations supplémentaires ont été déposées. Certains accusés ont reçu des amendes et d'autres procès restent à venir.

Everspring

On a mis fin à une longue enquête sur le commerce illégal d'orchidées. L'importateur a reçu une amende de 10 000 \$ et versé 5 000 \$ afin de soutenir un groupe sans but lucratif pour qu'il mette sur pied une exposition permanente à la serre du Parc Assiniboine. La réussite de cette affaire est étroitement liée au soutien scientifique du Secrétariat de la CITES et de deux autres spécialistes du Royaume-Uni et du Canada.

Groupe de travail Interpol-CITES

Le Canada préside le groupe de travail Interpol-CITES. L'existence du groupe de travail Interpol sur la faune sauvage a été remis en question en 2002, mais il fonctionne maintenant selon un plan de travail stratégique accepté par Interpol. Le Canada a participé aux réunions régulières du groupe et il assure la réalisation des projets qu'identifie le groupe. Le groupe de travail Interpol continue d'attribuer un rôle important aux pays membres de la CITES.

Division du renseignement

En 2001 et en 2002, la Division du renseignement du SCF a répondu à diverses demandes de pays membres et fourni des rapports de renseignements stratégiques et tactiques sur des questions d'intérêt commun pour le Canada et le pays membre de la CITES requérant. On a terminé un projet de renseignement d'une année sur le commerce légal et illégal du caviar, qui fera l'objet de discussions avec les partenaires au cours des prochaines semaines. Le rapport a cerné des domaines d'intervention prioritaire en matière d'application de la loi et procure un instantané des problèmes et des risques au niveau mondial.